

Avis d'ébullition préventif de l'eau Place du Village, rues du Versant et Desjardins à Magog

Magog, le 24 octobre 2019 – Par mesure préventive, la Ville de Magog demande à certains citoyens du secteur Southière de faire bouillir l'eau du robinet. Cette mesure préventive est nécessaire à la suite d'un bris d'aqueduc qui est survenu dans le secteur. Cet avis est en vigueur au moins jusqu'au lundi 28 octobre. Un nouvel avis sera émis lorsque la situation sera rétablie. Ce dernier sera diffusé sur le site Internet, la page Facebook et l'application bciti de la Ville de Magog.

Environ 100 adresses sont touchées dans le secteur Southière, sur les rues suivantes :

- Place du Village
- rue du Versant (entre les rues Desjardins et Lévesque)
- rue Desjardins (entre les rues du Versant et Place du Village)

Un plan indiquant les rues concernées est disponible en [cliquant ici](#).

Les citoyens concernés ne doivent pas utiliser l'eau sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute.

Que devez-vous faire?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;



- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis : avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau et affichez l'information aux endroits où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. La Ville de Magog prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour corriger la situation. Pour toute question, les citoyens sont invités à contacter la Ville en composant le 819 843-3333.

- 30 -

Source et information

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 367

